

PARCOURS DE FORMATION PASSERELLE A2 VERS A

Vous pouvez suivre une formation pour obtenir la catégorie A du permis de conduire.

Conditions requises :

- Être titulaire du permis A2 depuis au moins 2 ans. La formation peut être suivie 3 mois avant cette échéance.

La formation

La formation doit notamment vous permettre d'acquérir une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto de plus de 35 kW.

Elle dure 7 heures et comprend les 3 séquences suivantes :

Théorique 2 heures

Pratique hors circulation 2 heures

Pratique en circulation 3 heures

Déroulement de la formation :

Séquence en salle

Durant la séquence de 2 heures en salle, vous serez amenés à échanger sur vos pratiques et expériences au guidon d'un 2 roues.

Quelques thèmes sur les facteurs d'accidents, notamment la vitesse et les produits psychoactifs seront abordés.

Séquence pratique hors circulation (2 heures)

Le travail portera sur :

- le freinage
- les situations de changements de direction à droite et à gauche
- sur les techniques d'inclinaison

Partie pratique en circulation (3 heures)

Pour cette séquence une seule moto est généralement utilisée. Vous partez pour un itinéraire routier au maximum à 2 participants avec un formateur suiveur équipé d'une radio.

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de votre conduite, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

Il n'y a pas d'examen à passer à la fin de la formation. Vous recevez une attestation de suivi.

Cette attestation seule ne permet pas de conduire un véhicule relevant de la catégorie A. Vous devez avoir le permis correspondant. L'école de conduite peut réaliser les démarches administratives nécessaire afin que le permis catégorie A soit validé.